



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **le lundi 15 avril 2019 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront de la demande de dérogations mineures suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

322, chemin Notre-Dame :

- Autoriser, pour un bâtiment de la classe d'usage habitation multifamiliale (H-04), l'emploi de matériaux de classe D sur 85% des murs extérieurs, et plus spécifiquement, du revêtement d'acier usiné incombustible à imitation de bois.

Cette dérogation est demandée alors que l'article 173 du *Règlement de zonage 1200-2012-Z* exige que 75% des murs extérieurs soient revêtus d'une combinaison de matériaux de classes A et B.

Le tout, conformément au plan numéro 2018-65 préparé par Caroline Désnommée, architecte, daté du 22 mars 2019.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Les personnes ou organismes intéressés relativement à cette demande de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 28 mars 2019

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA